

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_144

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET
CONVENTION DE MISE À
DISPOSITION DE LOCAUX
ET DE MATÉRIEL AU
COMITÉ SOCIO-CULTUREL
DU PERSONNEL
MUNICIPAL DE CALUIRE
ET CUIRE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le**18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201215-D2020-144-DE

Rapport de : Côme TOLLET

L'association «Comité socio-culturel du personnel municipal de Caluire et Cuire» a pour objet d'instituer en faveur des agents en activité et en retraite, toutes les formes d'aides opportunes : culturelle, sportive et financière. Elle vise aussi à gérer les différentes actions socioculturelles et événementielles en faveur du personnel adhérent.

Pour permettre à l'association d'être au plus près des agents, de leur offrir la plus grande disponibilité et de mener à bien les objectifs définis dans le contrat pluriannuel, le Conseil Municipal en date du 28 novembre 2016 par délibération n°2016-116 a approuvé les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériels valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Il convient de renouveler, pour une durée de 4 ans, cette convention de mise à disposition de locaux et de matériels, en complément du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Comité socio-culturel du personnel municipal de Caluire et Cuire.

La Ville s'engage ainsi à mettre à la disposition de l'Association, les biens dont la désignation suit :

- un local situé dans les locaux de l'Hôtel de Ville – Place du Docteur Frédéric Dugoujon – au 2ème étage – aile sud, d'une surface de 41,50 m², dont le plan fait l'objet de l'annexe n° 1,
- du matériel, faisant l'objet de l'annexe n° 2.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 DEC. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.